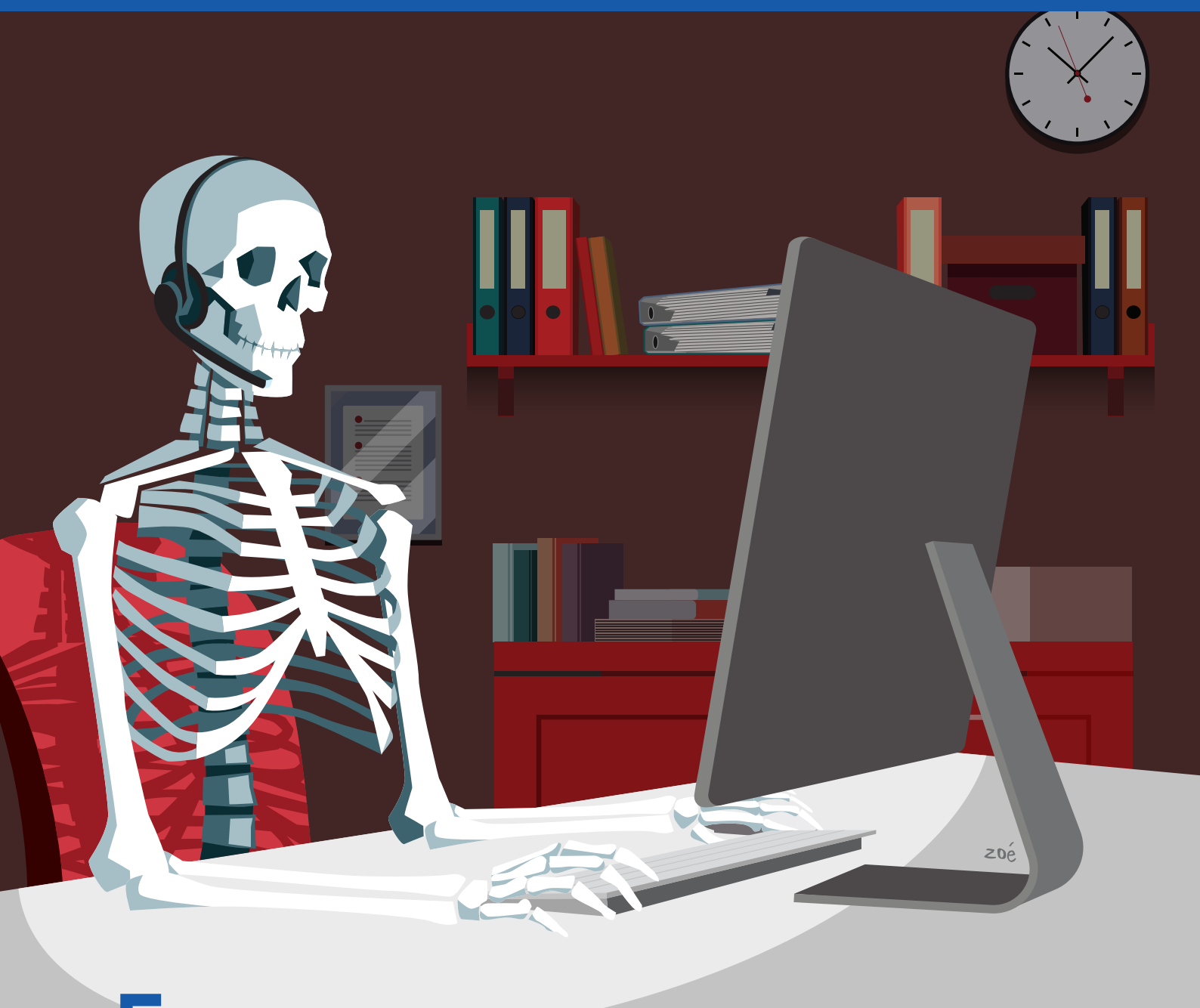


N° 1587
Février 2023
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale



À la Une – Retraites : non au départ à 64 ans !



**Ferons-nous
de vieux os ?**



Photos : Bernard Gouédard

RETRAITES

Non aux 64 ans !

« Inacceptable ! » C'est ainsi que la CFTC a qualifié la dernière mouture de la réforme des retraites. Par conséquent, elle s'est mobilisée le 19 janvier et a réitéré le 31¹.

Une fois n'est pas coutume, la CFTC a choisi de descendre dans la rue, partout sur le territoire, aux côtés des autres organisations syndicales. Elle a cosigné avec celles-ci une pétition contre le texte de réforme des retraites, qui qualifie cette réforme d'« inacceptable », car allant « à l'encontre des intérêts de la population ». Une pétition, téléchargeable sur cftc.fr, qui a recueilli pour l'instant près de 800 000 signatures. Quant à la première journée de mobilisation interprofessionnelle, elle a rassemblé deux millions de travailleuses et de travailleurs à travers la France.

Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC en charge des retraites, insiste sur le caractère « injuste et brutal » de la réforme. « Vous rendez-vous compte que, pendant leurs derniers mois avant d'atteindre l'âge légal, certains seniors se retrouveront au mieux avec le RSA, au pire sans rien ? », s'indigne-t-elle sur Europe 1². Au journaliste qui souligne l'existence d'un index seniors dans le projet, elle rétorque : « Vous trouvez qu'avec l'index femmes-hommes, les choses ont changé ? Que l'écart des salaires s'est réduit ? » Une réponse qui fait mouche, d'autant que cette réforme fait perdurer les inégalités entre les femmes et les hommes. « La maternité pèsera plus lourd », souligne-t-elle. Du côté des jeunes, le texte n'est pas plus juste :

« Aujourd'hui, les jeunes entament leur vie professionnelle dans la précarité. Si nous, les plus âgés, travaillons deux ans de plus, nous allons continuer à leur fermer la porte des entreprises. »³ Face à l'entêtement du gouvernement à faire passer cette mesure paramétrique, Pascale Coton en appelle au bon sens et à « un peu de sérieux ». Et ce sérieux aurait été obtenu en écoutant les syndicats, qui avaient « d'autres solutions, balayées d'un revers de main », comme le stipule le communiqué de presse de l'intersyndicale. La CFTC, responsable, consciente des enjeux à long terme, avait émis plusieurs propositions fortes « qui ramenaient de l'argent dans les caisses sans demander aux salariés – dont les carrières longues ! – de travailler plus longtemps... Et de les amener ainsi plus précocement à la dépendance », rappelle Pascale Coton. Ces propositions portent principalement sur l'incitation au maintien en emploi des seniors (comme à la sanction des licenciements abusifs) et sur un autre partage des richesses. « La plupart des salariés sont favorables au versement de deux euros de plus par mois pour partir à la retraite au même âge. Est-il indécent de demander aux employeurs d'accepter aussi un léger effort et de participer à ce qu'on fait peser sur les seuls salariés ? »

■ MV

1. À l'heure où nous publions ces lignes, la manifestation du 31 est encore en préparation - 2. « Europe Midi » avec Romain Desarbres, le 23 janvier - 3. « Le Fil info » de France Info, le 20 janvier.

« Pourquoi avez-vous manifesté ? »

«Je refuse le report à 64 ans. Je pense que les employeurs, comme les salariés, peuvent faire un effort pour parvenir à un point d'équilibre.»

Jean-Marc

«Je manifeste contre cette réforme inéquitable. On a besoin d'avoir plus de précisions sur les carrières longues et la pénibilité.»

Jean-Marie

«Si la CFTC est dans les rues, c'est qu'on arrive à un stade de non-retour et qu'elle a épuisé toutes les solutions de discussion.»

Laïla

«On espère que la réforme ne passera pas en 49.3 et que le gouvernement nous écouterà, nous qui sommes dans la rue aujourd'hui.»

Louise

Manifestons !

Credit : Amélie Marzouk



En ces jours, la CFTC se mobilise pour faire valoir son opposition à une réforme des retraites injuste et brutale.

Je veux vous dire toute ma fierté pour votre

mobilisation à l'occasion de la journée d'action du 19 janvier, qui a permis de voir du bleu dans toutes les régions. À travers le pays, des dizaines de rassemblements se sont organisés, auxquels la CFTC a participé.

La CFTC aurait préféré être entendue par le gouvernement : les propositions qu'elle avance auraient permis d'apporter des réponses justes et durables aux enjeux de la retraite... Mais comme cela peut se passer aussi dans les entreprises ou les branches, nous avons parfois des interlocuteurs qui ne sont pas disposés au dialogue social et qui privilégient l'épreuve de force. Il est de notre responsabilité de savoir défendre les intérêts des travailleurs par d'autres moyens.

Nous comptons donc sur vous tous pour les prochaines mobilisations qui seront décidées. Seuls ou en intersyndicale, soyons présents, non seulement dans les manifestations, mais également face aux journalistes, aux parlementaires, toujours prêts à expliquer ce que nous refusons et ce que nous proposons. Car cette actualité est aussi l'occasion de rendre la CFTC plus visible, sur le pavé parisien comme partout sur le territoire, avec ses dirigeants, ses militants, ses adhérents, dans ses communications et ses positions.

Ensemble, continuons à nous retrouver entre travailleurs des différents secteurs d'activité, actifs et retraités, du public et du privé, pour défendre une société plus juste et soucieuse de garantir une retraite dont chacun pourra profiter pleinement.

Éric Heitz, secrétaire général



INARIC

La fin des erreurs d'affectation

Désormais, pour enregistrer un nouvel adhérent sur Inaric, le renseignement de son établissement de travail est obligatoire. L'adhérent sera ainsi automatiquement affecté au bon syndicat et à la bonne UD*.

Chaque personne en charge d'Inaric dans les structures peut procéder à cette saisie de l'établissement soit grâce au numéro de Siret, soit grâce à la raison sociale (nom de l'établissement) + le code postal. Une fois l'établissement saisi, les champs «fédération» et «syndicat» se mettent à jour (en fonction de l'IDCC et du département de travail).

Une procédure est prévue pour l'affectation des adhérents sans Siret, c'est-à-dire ceux qui travaillent dans la fonction publique d'État et la territoriale, les salariés du particulier employeur et les assistants maternels (les établissements de la fonction publique hospitalière ont des Siret).

Dans tous les cas : s'il n'y a pas de syndicat sur le territoire concerné, le système propose la structure «isolés». Et pour les anciens adhérents qui changent d'employeur ou d'adresse professionnelle : il faudra encore changer à la main l'établissement.

Cette nouvelle procédure permettra d'éviter les erreurs d'affectation et d'assurer ainsi un service optimal à nos adhérents en répondant de manière ciblée à leurs attentes. Autre avantage : savoir plus précisément où la CFTC est implantée, pour préparer au mieux les élections à venir. Cette première version de la procédure pourra être amenée à évoluer. Le mode d'emploi est accessible sur la page d'accueil d'Inaric. Et s'il vous reste des questions : inaric@cftc.fr

■ SB

*Pour rappel : jusqu'à présent, la saisie de l'établissement était facultative et le syndicat de rattachement était indiqué par défaut selon la structure qui enregistrait l'adhérent.

DROITS CHÔMAGE

- 25 %

Depuis le 1^{er} février, pour les nouveaux allocataires de droits chômage, la durée d'indemnisation est réduite de 25 % par rapport aux droits précédents. Ce qui donne concrètement :

- Pour les moins de 53 ans : 18 mois d'indemnisation (contre 24, jusqu'alors) si l'on a travaillé 24 mois.
- Pour les salariés qui ont entre 53 et 54 ans : 22,5 mois (contre 30) si l'on a travaillé 30 mois.
- Pour ceux qui ont 55 ans et plus : 27 mois (contre 36 mois) si l'on a travaillé 36 mois.

Un plancher de 6 mois pour ceux qui ont travaillé 6 mois reste en place. Mais pour ceux ayant travaillé par exemple 8 mois, la réduction de 25 % ouvre désormais droit à 6 mois d'indemnisation au lieu de 8.

Cette réforme s'applique aux travailleurs dont le contrat de travail prend fin à partir du 1^{er} février 2023. Toutes les personnes en cours de droits ne sont pas concernées. Cette réforme ne s'applique pas aux salariés d'outre-mer ; aux intermittents du spectacle ; aux marins pêcheurs et dockers ; aux salariés d'employeurs installés à l'étranger. D'autres mesures ont été prises (pour les fins de droit ou encore les créateurs d'entreprise). Nous vous les détaillerons dans un prochain article.

SPÉCIAL ÉLECTIONS CSE

La CFTC taille la route

Pas moins de 63% des élections CSE du 4^e cycle de représentativité se tiendront dans les entreprises en 2023. C'est donc tout naturellement la route qu'arpenteront les Villages mobiles CFTC pour leur prochaine édition. Votre établissement présente un fort potentiel de développement et vous êtes ultra motivé pour faire gagner la CFTC ? Faites remonter votre candidature auprès de votre syndicat, avant le vendredi 17 février 2023 !

Contact : villagescftc@cftc.fr

Cher Elon M.

Grâce à vous l'actualité est toujours plus débordante sur Twitter,
Cependant, l'actualité économique et sociale la plus constructive reste et restera sur **CFTC.FR**



ZOO DE BEAUVAL

« Le CSE, c'est un peu notre bébé »

Ils l'ont fait naître. Ils l'aident à grandir. Ils en sont fiers. L'équipe CFTC du ZooParc de Beauval a monté, à partir de rien, une liste et un CSE. Après presque deux ans, le DS et secrétaire du CSE, Anthony Imbault, partage son expérience de jeune élu.

Vous vous êtes lancé dans l'aventure de la création d'un CSE dans une entreprise de plus de 600 personnes. C'est impressionnant...

Anthony Imbault : Fin 2020, alors que le parc est fermé au public pour cause de crise du Covid, l'employeur décide d'organiser l'élection d'un CSE. Un protocole d'accord préélectoral (PAP) est donc signé. Il n'y avait jusqu'alors aucune représentation des salariés. Et aucun adhérent à une organisation syndicale. Avec un collègue, nous étions décidés à nous engager. Mais il nous semblait utile de nous faire épauler... À l'examen des signataires du PAP, notre préférence est allée à la CFTC parce qu'elle nous semblait être une organisation discrète — pas celle que l'on voyait le plus dans les médias et les manifs — mais celle qui partageait nos valeurs. J'ai appelé le militant de la fédération CFTC Agri qui avait signé le PAP, Willy Beugnet. Après plus d'une heure de conversation téléphonique, j'étais convaincu.

Il a ensuite fallu monter une liste...

AI : De deux adhérents, nous sommes très vite passés à quatre. Et aujourd'hui, nous sommes le double. Avec mon collègue à l'origine de la section, Quentin Fontaine (aujourd'hui trésorier du CSE), nous sommes tout de suite allés voir la DRH afin de lui expliquer notre démarche. Cette élection constituait une première pour l'employeur aussi... Et sur nos temps de pause, nous déjeunions rapidement d'un sandwich avant d'aller voir les équipes. Du moins ceux de nos collègues qui étaient sur site, puisque le parc était fermé au public et que de nombreux salariés étaient en arrêt maladie ou en

chômage partiel. Ce fut long, mais nous avons trouvé des candidats motivés. Même si nous ne sommes pas parvenus à présenter quelqu'un pour l'unique siège du collège cadres, la liste complète des 11 titulaires et 11 suppléants du collège ouvriers a été montée !

Tous ont-ils été élus ?

AI : Oui. Le 2 février 2021, nous avons donc obtenu 100 % des voix et 22 élus pour la CFTC.

Ce n'était que le début...

AI : Tout était à construire en effet... À commencer par la relation avec l'employeur et les salariés. Les premiers pas ont été compliqués, il faut le reconnaître. Les relations avec la direction ont d'abord été freinées par cette nouveauté. Après de nombreuses discussions, c'est désormais beaucoup plus fluide. De notre côté, au départ, tout le monde s'occupait de tout, mais nous nous sommes vite rendu compte que ça ne pourrait pas fonctionner ainsi. Maintenant, on s'est réparti les sujets : sécurité, activités sociales et culturelles... Et on apprend en permanence. On a déjà changé au moins trois fois notre mode de fonctionnement.

À quelles principales problématiques vous êtes-vous attelés pour les salariés du Zoo de Beauval ?

AI : Pour cela aussi nous partions de zéro. Nous avons mis en place un éventail d'œuvres sociales au sein du CSE. Assez classique, avec une offre de billetterie et des cadeaux



**ZooParc
de Beauval :**
fiche d'identité

Le ZooParc de Beauval est un parc zoologique privé qui propose aussi des spectacles et des ateliers, ainsi qu'une offre hôtelière thématique.

- Date de création : **1980**
- Situation géographique : **Saint-Aignan, Loir-et-Cher**
- Collection d'animaux : **27000 individus** en comptant les poissons
- Superficie : **44 hectares**
- Nombre de visiteurs : **presque 2 millions en 2022**
- Et pour animer ce lieu : **plus de 640 salariés** permanents et **plus de 1 300 en saison**
- Une foultitude de métiers : **hôtellerie, accueil, soigneurs animaliers, agents de propreté...**

de Noël. Mais aussi plus original, avec des possibilités de commandes groupées et des paniers de fruits et légumes locaux à des tarifs préférentiels. Et bientôt : des prêts de matériel de bricolage. Les nombreux saisonniers du ZooParc peuvent bénéficier de ces avantages. Ils nous savent gré de ce choix, apparemment peu courant. Et pour ce qui concerne les conditions de travail, nous avons voulu nous pencher en priorité sur la question de la fidélisation des salariés, parce que nous observons un turn-over important. Pour ce faire, nous avons fait appel à une entreprise externe, qui a élaboré un baromètre social. Résultat : l'étude a révélé plusieurs points de travail, dont nous avons déjà parlé avec la direction afin de trouver des solutions.

La fidélisation passe aussi par les salaires, n'est-ce pas ?

AI : C'est vrai ! Cette année, en exposant des chiffres et des souhaits, nous avons obtenu 7% d'augmentation pour tous les salariés, soit environ un euro de l'heure en plus.

Cela fait maintenant deux ans que vous êtes implantés. Quels enseignements tirez-vous de votre engagement ?

AI : Ne pas hésiter à appeler les juristes des structures CFTC ! Notre fédération (CFTC Agri) a toujours été très réactive, nous a prodigué de précieux conseils et prenait même des nouvelles après coup, pour s'assurer que les conseils avaient été utiles et suffisants. Ne pas hésiter non plus à se former ! Les formations permettent d'acquérir des compétences, mais aussi de rencontrer d'autres membres de CSE et d'avoir des tuyaux pour régler des problématiques. Et puis nous avons fédéré des gens autour de nous afin d'étoffer l'équipe et de nous répartir les tâches. Cet engagement demande malgré tout beaucoup d'investissement... Nous ne comptons pas nos heures, c'est vrai. Cela peut m'occuper jusqu'à 50 heures par mois, au détriment de mon temps personnel. Mais c'est tellement riche ! Comme quelques autres, je considère un peu ce CSE comme mon bébé.

Quels vœux formulez-vous pour l'avenir de ce bébé ?

AI : Nous souhaitons le garder longtemps sous l'aile de la CFTC ! Et pour ce qui concerne la section, l'objectif de l'année prochaine est de faire grimper le nombre d'adhérents.

■ Propos recueillis par SB

Les hommes et les femmes à l'origine des 100 %

Anthony Imbault

Secrétaire du CSE et délégué syndical

> Son métier : gérer les rations et préparer les repas des animaux du dôme équatorial. Pour certaines espèces (alligators) : une seule fois par semaine, pour d'autres (saïmiris¹) : 5 fois par jour.

Quentin Fontaine

Trésorier du CSE

> Son métier : s'occuper des otaries et présenter le spectacle.

Gaëlle Branger

Secrétaire adjointe du CSE et conseillère prud'homale salariés

> Son métier : gérer les commandes de billetterie individuelle pour les professionnels.

Camille Haiczak

Trésorière adjointe du CSE et conseillère prud'homale salariés

> Son métier : partager aux visiteurs les connaissances sur les animaux et le zoo.

Sylvain Lambert

Conseiller prud'homal salariés

> Son métier : s'occuper des otaries et présenter le spectacle.

Audrey Guillon

> Son métier : s'occuper de la gestion administrative des ventes de billetterie individuelle.

Jonathan Bozek

Fait partie de la CSSCT²

> Son métier : gérer la sécurité et les secours des visiteurs.

1. Petit primate aussi appelé singe-écureuil.

2. Commission santé, sécurité et conditions de travail.



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.